

EMPIRE VIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 19 novembre 2013

N° 2013-26

CATÉGORIE : ASSURANCE/PLACEMENTS

DESTINATAIRES : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

OBJET : **RÉVISÉE : Horaire des Fêtes et dates limites de fin d'exercice pour les affaires des Marchés individuels**

Horaire des Fêtes Voici les heures de travail de nos représentants du Service à la clientèle des secteurs de l'Assurance et des Placements, Marchés individuels, pendant la période des Fêtes. Toutes les heures correspondent à l'heure de l'Est.

Date	Service à la clientèle, Marchés individuels
Le mardi 24 décembre 2013	De 8 h à 16 h
Le mercredi 25 décembre 2013	Fermé
Le jeudi 26 décembre 2013	Fermé
Le vendredi 27 décembre 2013	De 8 h à 20 h
Le lundi 30 décembre 2013	De 8 h à 20 h
Le mardi 31 décembre 2013	De 8 h à 17 h
Le mercredi 1 ^{er} janvier 2014	Fermé
Le jeudi 2 janvier 2014	De 8 h à 20 h

Dates de paie pendant les Fêtes

Les affaires réglées au 17 décembre 2013 seront payées au plus tard le 20 décembre 2013.

En ce qui concerne la dernière paie de 2013, les affaires réglées entre le 17 et le 31 décembre 2013 seront payées le 6 janvier 2014. Ces affaires compteront pour 2013. Dans le cas de la première paie de 2014, les affaires soumises et réglées au 7 janvier 2014 seront payées le 10 janvier 2014.

Voici les dates limites pour soumettre les exigences afin de vous assurer que nous traitons et réglons vos affaires au plus tard le 31 décembre 2013. Nous devons recevoir la documentation (en règle) et les chèques à l'Empire Vie, au plus tard à 16 h, heure de l'Est, à ces dates :

- **Le vendredi 6 décembre 2013** – toute exigence d'appréciation des risques liée à une proposition vie ou maladies graves soumise précédemment
- **Le vendredi 13 décembre 2013** – toute exigence de règlement liée à une proposition de placement ou d'assurance vie ou maladies graves soumise/établie précédemment
- **Le mardi 24 décembre 2013** – toute opération de placement doit être effectuée par l'entremise du réseau FundSERV au plus tard à 13 h ou reçue au plus tard à 13 h afin de pouvoir bénéficier de la date d'opération du 24 décembre.
- **Le vendredi 27 décembre 2013** – toute nouvelle proposition de placement en bonne et due forme avec chèque
- **Le vendredi 27 décembre 2013** – tout transfert d'Élite/Élite XL à Catégorie
- **Le mardi 31 décembre 2013** – tout document à l'appui des opérations par l'intermédiaire du réseau FundSERV effectuées le 24 décembre 2013 ou avant cette date.

Nous sommes déterminés à traiter toutes les affaires promptement, mais le volume d'affaires accru à la fin de l'année, combiné à la période des Fêtes, pourrait avoir une incidence sur notre capacité à respecter nos délais de traitement habituels.

Compétence Alison Taylor, gestionnaire, Services aux courtiers

